



Assemblée Générale du 10 juin 2024

Rapport moral du président

Année scolaire 2023~2024

Une année intense

Nous avons décidé en juin 2003 d'une réévaluation de nos tarifs par suite de l'augmentation des charges en particulier du loyer très majoré, de plusieurs départs à la retraite de nos professeurs qui se profilent, de la quasi-conclusion du procès avec notre ancienne voisine et de la disparition de plusieurs orchestres.

Bien nous en a pris puisque les inscriptions ont augmenté jusqu'à 471 adhérents nous permettant un bilan positif.

Jusque-là notre modèle économique reposant sur le volume des cours individuels et de pratique collective soutenu par les collectivités territoriales (qui représente 13 % du budget) est cohérent.

A condition que les subventions se maintiennent

Nous sommes rassurés par le soutien de la Mairie de Toulouse et le maire du quartier, moins par les transformations en cours du Conseil Général.

Côté finances l'année prochaine nous devons rester dans des augmentations modérées ; Un bilan financier sera présenté en suivant.

Cependant, nous devons persister dans la diversification de nos propositions en particulier vers l'éveil musical qui constitue une forte demande et le maintien de nos interventions extérieures par les divers groupes (le bilan d'activité ira dans tous les détails)

Notre implication dans la vie du quartier, l'efficacité de notre communication (un grand bravo à Claire et à nos services civiques), un groupe de professeurs motivés et enthousiastes (en témoigne la super soirée d'anniversaire des 40 ans de l'association) sont des signes de bonne santé de l'école.

Mais le volume des cours atteint arrive à saturer les capacités de gestion administrative et la capacité des locaux d'où une réflexion à mener pour estimer nos limites organisationnelles.

Pour terminer j'ajouterais une note personnelle correspondant à ma volonté de décrocher dans mes responsabilités en restant dans le CA mais plus en retrait. J'avais dans ma mission deux points essentiels l'isolation phonique de la salle de répétition et le règlement du procès, puis le statut de professeur de musique.

Je ne doute pas que l'équipe en place saura mener la suite et j'en appelle aux bonnes volontés...